



**BACHELOR  
COMMERCE  
MARKETING  
(BAC + 3)**

**TITRE RESPONSABLE EN  
DEVELOPPEMENT COMMERCIAL ET  
MARKETING, RNCP 37633**

**ALTERNANCE**

Formation en apprentissage ou formation continue.

Dates de la formation :  
de septembre 2026 à août 2027

Durée : 1 an – 476 h de formation

Rythme de l'alternance :  
→ 1 semaine en centre de formation  
→ 2,5 semaines en entreprise si alternance ou  
40 jours de stage en entreprise sur l'année

Conditions d'admissibilité :  
être titulaire d'un BAC+2 (120 ECTS) ou d'un bac suivi  
de 3 années d'expérience professionnelle post-bac  
dans le secteur tertiaire

Période d'inscription :  
de février à septembre

Inscription définitive après analyse du dossier de  
candidature, entretien et test de positionnement, et à  
compter de la signature du contrat d'alternance

Statuts possibles :  
→ Contrat d'apprentissage (29 ans maximum) sauf  
exception prévue par la loi  
→ Contrat de professionnalisation  
→ Formation continue

### OBJECTIFS

**Elaborer** une stratégie commerciale et marketing  
**Déployer** une stratégie marketing omnicanale efficiente  
**Optimiser** la gestion financière et juridique des activités  
commerciales et marketing de l'entreprise  
**Encadrer** les équipes et animer l'activité commerciale  
**Déployer** l'offre commerciale sur un marché spécifique

Certification RNCP 37633 Responsable en  
développement commercial et marketing de niveau 6  
(Bac + 3)

Date d'échéance d'enregistrement : 31/05/2026  
(renouvellement en cours)

Certificateur : ECORIS

### COMPÉTENCES VISÉES

**Être capable de gérer** la relation clients avec les outils liés  
au e-commerce

**Apprendre à utiliser** des moyens numériques de  
communication visant la location, l'achat ou la vente de  
produits

### SECTEURS D'ACTIVITE

- ◆ Entreprises du secteur privé
- ◆ Secteur associatif
- ◆ Secteur public et parapublic

### PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

- ◆ Chargé de projet marketing ou digital
- ◆ Manager commercial
- ◆ Responsable commercial

## POURSUITE D'ETUDES

Avec le diplôme validé, les diplômés peuvent poursuivre en Master Marketing parcours vente marketing digital et social média et globalement tous les Masters dédiés au marketing et à la commercialisation avec ou sans spécialisation.

## MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES/METHODES PEDAGOGIQUES :

Contrôle en cours de formation (épreuves écrites et orales) et partiels en fin de semestre, avec remise de bulletins de notes et appréciations de l'équipe pédagogique.

Un bilan individuel d'acquisition des compétences et des savoirs est réalisé en fin de chaque semestre.

Les cours ont lieu en présentiel, à 100 % : cours théoriques, cours pratiques, évaluations régulières.

## BLOCS DE COMPETENCES

- ◆ Élaborer une stratégie commerciale et marketing
- ◆ Déployer une stratégie marketing omnicanale efficiente
- ◆ Optimiser la gestion financière et juridique des activités commerciales et marketing de l'entreprise
- ◆ Encadrer les équipes et animer l'activité commerciale en français et en anglais
- ◆ Déployer l'offre commerciale sur un marché spécifique (E-commerce)
- ◆ Rédaction d'un mémoire

Première session  
en 2025

Date d'ouverture de la première session sur le Campus de Flers : 1<sup>er</sup> septembre 2025

[InserJeune](#)

Taux d'insertion : sans objet  
Taux de réussite examen : sans objet  
Taux de poursuite d'études : sans objet

## RÉMUNÉRATION EN APPRENTISSAGE

### Salaire minimum brut mensuel d'un salarié en contrat

### d'apprentissage en vigueur au moment de la signature du contrat :

Année d'exécution du contrat	Age de l'apprenti		
	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
2025-2026			
Année 3	67 % du SMIC	78 % du SMIC ou SMC si + favorable	100 % du SMIC ou SMC si + favorable
Licence Générale Ingénieur 3			

Accessibilité :



Vous êtes en situation de handicap ?

Contactez-nous, nous étudierons les modalités d'accueil.

## AIDE AUX EMPLOYEURS POUR L'EMBAUCHE D'UN(E) APPRENTI(E)

Les entreprises bénéficient de l'exonération des cotisations salariales et de la CSG-CRDS, dans la limite de 50 % du SMIC, ainsi que d'une aide de 2 000 € pour les employeurs de moins de 250 salariés et de 750 € pour les autres, avec un reste à charge de 750 € pour toutes les entreprises.

De plus une aide de 6000 € est versée aux entreprises pour l'embauche d'apprentis en situation de handicap.